

Ecole maternelle de la Champaznère Ecole élémentaire du Griznon

Renseignernents, inscriptions et facturation

SERVICE SCOLAIRE ET JEUNESSE

Hôtel de Ville - 25 rue de la Razée - 44 115 BASSE-GOULAINE

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15, le jeudi jusqu'à 19h.

Service scolaire: Tél. 02 40 54 55 48 – scolaire@basse-goulaine.fr Service jeunesse: Tél. 02 40 06 09 39 – jeunesse@basse-goulaine.fr

Ecole de la Champaznère

41 rue des Landes de la Plée 44115 Basse-Goulaine

Directrice : Mme Hiland Tél. 02 40 06 01 39

Mail: ce.0441625c@ac-nantes.fr http://passerelle2.ac-nantes.fr/ecolechampagnere/

Sauf cas d'urgence, la directrice est joignable le vendredi de 8h35 à 16h45 et tous les jours par téléphone de 13h35 à 14h05.

Horaires des cours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45

Ecole du Griznon

8 Rue de la Poste - 44115 Basse-Goulaine

Directrice : Mme Dubois Tél. 02 40 06 01 31

Mail: ce.0441626d@ac-nantes.fr http://ec-grignon-44.ac-nantes.fr

Horaires des cours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



VOTRE COMPTE « ESPACE FAMILLE »

Chaque famille inscrite dispose d'un compte sur l'Espace famille. Pour y accéder, vous devez vous munir de votre identifiant et votre mot de passe communiqués par le service scolaire et jeunesse. Pour toutes vos questions sur la scolarité de votre enfant, consulter les menus, réserver les activités ou effectuer les paiements, rendez-vous sur votre Espace famille!

basse-goulaine.espace-famille.net



Inscription scolaire



DATES D'INSCRIPTION

L'inscription aux écoles de la Champagnère et du Grignon s'effectue entre les mois de janvier et avril précédents la rentrée. Les dates exactes sont communiquées par la mairie (site Internet, magazine municipal).

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- La fiche sanitaire de liaison (téléchargeable sur www.basse-goulaine.fr ou disponible en mairie),
- Un justificatif de domicile (factures EDF, gaz ou eau, contrat de location, quittance de loyer, contrat d'assurance pour le logement),
- > Les pages renseignées du livret de famille,
- La copie du carnet de santé justifiant les vaccinations obligatoires de l'enfant (DTPolio),
- La dernière attestation CAF ou MSA si vous êtes allocataire ou le dernier avis d'imposition sur les revenus,
- > Une photo de l'enfant,
- > Une attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile,
- > En cas de longue maladie, allergie ou asthme, fournir obligatoirement un Protocole d'Accueil Individualisé.

OÙ TRANSMETTRE LE DOSSIER D'INSCRIPTION ?

Mairie de Basse-Goulaine Service scolaire et jeunesse

- > Par mail : scolaire@basse-goulaine.fr ou jeunesse@basse-goulaine.fr
- Par courrier à l'Hôtel de Ville
 25 rue de la Razée
 44115 BASSE-GOULAINE

Un récépissé vous sera remis par le service scolaire et jeunesse de la mairie. Vous devrez vous présenter, muni de ce document, à l'école de votre enfant.



Inscription aux services extrascolaires

L'inscription aux différents services municipaux se fait via la fiche sanitaire de liaison, renouvelée tous les ans par l'envoi d'une fiche pré-remplie transmise par nos services au mois d'avril.

RESTAURANT SCOLAIRE

L'accès au restaurant scolaire est ouvert à tout enfant scolarisé dans les écoles primaires de la commune.

Réservation

Les réservations des repas sont réalisées pour toute l'année scolaire selon le planning indiqué sur la fiche sanitaire de liaison. Les modifications et réservations ponctuelles sont possibles :

- Via l'espace famille onglet absences ou présences / activité restauration scolaire – au plus tard la veille avant minuit
- > Par mail, 48 heures avant à reservation@basse-goulaine.fr
- > Par messagerie vocale ou SMS, 48 heures avant au 06 04 12 77 78

Les absences pour maladie peuvent être signalées par mail, SMS ou messagerie vocale le jour-même avant 9h00. Dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer les nom et prénom de votre enfant ainsi que son école et sa classe.

Seules les absences ou présences signalées par ces moyens seront prises en compte. Aucune modification effectuée auprès des écoles ne sera traitée.

Comme indiqué dans le règlement du compte famille, nous vous rappelons que tout repas réservé sera facturé.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires

Accueil périscolaire du Grignon :

Ouverture: 7h20Fermeture: 19h00

Accueil périscolaire de la Champagnère :

Ouverture: 7h05Fermeture: 19h00

Les parents doivent prévoir le goûter des enfants inscrits au périscolaire.

Réservation

Afin d'évaluer les effectifs, merci d'indiquer les jours et les horaires de présence de vos enfants sur la fiche d'inscription.

Vous pouvez effectuer vos modifications :

- Via l'espace famille onglet absences ou présences / accueil périscolaire – au plus tard la veille avant minuit
- > Par mail 48 heures avant à reservation@basse-goulaine.fr
- Par messagerie vocale ou SMS 48 heures avant au 06 04 12 77 78

Les absences pour maladie peuvent être signalées par mail, SMS ou messagerie vocale le jour-même avant 9h00.

Ateliers ludiques et aide aux devoirs

Les accueils périscolaires proposent des ateliers ludiques pour chaque école ainsi que l'aide aux devoirs (école élémentaire uniquement) durant la première heure d'accueil du soir.

Les inscriptions sont réalisées auprès des animateurs sur chaque accueil périscolaire. Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant, en fonction du projet, sur la période (de vacances à vacances) ou de manière occasionnelle (renseignements auprès de l'équipe).

Pour les enfants inscrits à des ateliers ludiques ou à l'aide aux devoirs, les parents peuvent venir les récupérer à partir de 17h30 à l'accueil périscolaire.

Les pointages de présences réelles sont réalisés au moyen d'une carte établie au nom de l'enfant. En cas de perte, le coût de réédition de la carte pourra être refacturé aux familles.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions sont à réaliser selon les dates communiquées par Nantes Métropole :

- auprès de Nantes Métropole via le site : https://eservices.nantesmetropole.fr/
- > ou auprès du service jeunesse de la mairie,

L'inscription aux transports scolaires nécessite la possession d'un titre de transport complet : c'est-à-dire un abonnement TAN en règle (Libertan illimité ou billet mensuel) et le justificatif d'inscription remis par Nantes Métropole suite à la validation de votre inscription au service (les coupons sont envoyés quelques jours avant la rentrée scolaire).

L'utilisation des cars scolaires est soumise à un règlement intérieur spécifique.



L'utilisation des cars scolaires est ouverte à tous les élèves de plus de 3 ans au 31 décembre. Les enfants qui auront 3 ans entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année scolaire pourront emprunter les transports scolaires à compter de leur date anniversaire.

Modalités de paiernent des services extrascolaires

PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE

Le règlement des services extrascolaires se fait obligatoirement en **prépaiement** : le compte famille doit donc être crédité en amont afin de présenter en

permanence un solde positif. Après consommation d'un service extrascolaire, le compte famille est alors automatiquement débité du montant correspondant.

MODES DE PAIEMENT

Les paiements sont à effectuer directement auprès du service scolaire-jeunesse de la mairie, selon les modalités suivantes :

- par paiement en ligne sécurisé depuis l'Espace famille,
- par prélèvement automatique (prélèvement le 10 du mois selon un montant fixe défini au préalable),
- par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, adressé par courrier ou déposé au service scolairejeunesse en mairie,

- en espèces, directement auprès du service scolairejeunesse en mairie,
- en CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour le règlement de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, à déposer en mairie avant la fin du mois en cours.

Tarifs des services extrascolaires

N° de tranche	Tranch	e de QF	Tarif Repas	Tarif Panier Repas*	
1	0 €	250€	0,63€	0,23€	
2	251€	500€	1,26€	0,46€	
3	501€	750€	1,89€	0,69€	
4	751 € 1000 €		2,52 €	0,91€	
5	1001€	1001 € 1250 €		1,14 €	
6	1251€	1500€	3,78 €	1,37€	
7	1501€	1750€	4,41 €	1,60€	
8	1751€		5,04 €	1 02 6	
	Indéterminés			1,83€	
		Adultes	4,42 €		

^{*} forfait payé par les familles pour l'encadrement pendant l'interclasse, lorsqu'elles fournissent le repas dans le cadre d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé)

de	Tranche de QF		Accueil périscolaire ou aide aux devoirs		
N° trane	ITAIICII	e de QF	1/4 heure	Soit à l'heure	
1	0€	250€	0,11 €	0,44€	
2	251€	500€	0,21€	0,84€	
3	501€	750€	0,32 €	1,28€	
4	751€	1000€	0,43 €	1,72€	
5	1001€	1250€	0,53 €	2,12€	
6	1251€	1500€	0,64 €	2,56€	
7	1501€	1750€	0,74 €	2,96€	
8	1751€		0,85€	2 40 6	
	Indéterminés			3,40 €	

Tout quart d'heure commencé est dû. En cas de présence des enfants après l'heure de fermeture de la structure, une pénalité par quart d'heure de 5€ s'applique (quelque soit le quotient familial).



L'Accueil de Loisirs « La Récré Goulainaise »

Renseignernents, inscriptions et facturation

SERVICE JEUNESSE

Hôtel de Ville – 25 rue de la Razée 44 115 BASSE-GOULAINE

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15, le jeudi jusqu'à 19h.

Service jeunesse: Tél. 02 40 06 09 39 - jeunesse@basse-goulaine.fr

Accueil de Loisirs « La Récré Goulainaise »

121 Rue de la Chesnaie 44115 Basse-Goulaine Tél. 02 40 44 27 65 www.basse-goulaine.fr



L'Accueil de Loisirs est réservé aux enfants domiciliés à Basse-Goulaine



VOTRE COMPTE « ESPACE FAMILLE »

Chaque famille inscrite dispose d'un compte sur l'Espace famille. Pour y accéder, vous devez vous munir de votre identifiant et votre mot de passe communiqués par le service scolaire et jeunesse. Pour toutes vos questions sur la scolarité de votre enfant, consulter les menus, réserver les activités ou effectuer les paiements, rendez-vous sur votre Espace famille!

basse-goulaine.espace-famille.net





Mercredi en période scolaire

HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi sur réservation de 8h45 à 17h30. L'accueil est possible :

> le matin (avec repas)

Arrivée : entre 8h45 et 9h30 Départ : entre 13h et 13h30

> l'après-midi

Arrivée : entre 13h et 13h30 Départ : entre 17h et 17h30

> en journée complète

Arrivée : entre 8h45 et 9h30 Départ : entre 17h et 17h30

PLANNING DE RÉSERVATION

Les réservations sont prises dans les limites des places disponibles.

Les demandes de réservation sont faites :

- > soit via l'espace famille
- soit via le formulaire de réservation déposé en mairie, envoyé par courrier ou par mail à jeunesse@basse-goulaine.fr

La réservation ne devient définitive qu'après confirmation du service scolaire-jeunesse.

PÉRICENTRE

Vous avez une possibilité de garderie :

- > le matin de 7h15 à 8h45
- > le soir de 17h30 à 18h30.

Tout quart d'heure commencé est dû.



Des activités variées sont proposées telles que des jeux sportifs, des ateliers d'expression, du bricolage ou encore du jardinage et des activités cuisine.

Accueil de loisirs du mercredi : réservation

Pour l'année scolaire 2020-2021

A partir du 6 juillet 2020, pour toute l'année scolaire, possibilité de réserver ou annuler 15 jours avant la date dans la limite des places disponibles.

Exemple : mercredi 19 août pour le mercredi 2 septembre

TARIFS

N° de tranche	Tranch	e de QF	Matin avec repas¹	Matin avec panier- repas* 1	Après-midi ¹	Journée complète¹	Journée complète panier- repas* ¹	⅓ heure Péricentre
1	0€	250€	1,50€	1,00€	1,00€	2,10€	1,71€	0,11€
2	251€	500€	3,00€	2,00€	2,00€	4,20 €	3,42€	0,21€
3	501€	750€	4,50€	3,00€	3,00€	6,30€	5,14 €	0,32€
4	751€	1000€	6,00€	4,00€	4,00€	8,40 €	6,85 €	0,43 €
5	1001€	1250€	7,50€	5,00€	5,00€	10,50€	8,56€	0,53€
6	1251€	1500€	9,00€	6,00€	6,00€	12,60€	10,27 €	0,64€
7	1501€	1750€	10,50€	7,00€	7,00€	14,70€	11,99€	0,74 €
8	1751€	Indéterminés	12,00€	8,00€	8,00€	16,80€	13,70€	0,85€

^{*} Les forfaits panier-repas sont uniquement accessibles aux enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé - apportant leur collation, repas et goûter).

En cas de présence des enfants après l'heure de fermeture de la structure, une pénalité par quart d'heure de 5€ s'applique (quelque soit le quotient familial).

Pendant les vacances scolaires

HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre accueille les enfants du lundi au vendredi, uniquement à la journée, sur réservation :

Arrivée : entre 8h45 et 9h30Départ : entre 17h et 17h30

PÉRICENTRE

Vous avez une possibilité de garderie :

- > le matin de 7h45 à 8h45
- > le soir de 17h30 à 18h30.

Tout quart d'heure commencé est dû.

PLANNING DE RÉSERVATION

Les réservations sont prises dans les limites des places disponibles.

Les demandes de réservation sont faites :

- > soit via l'espace famille
- soit via le formulaire de réservation déposé en mairie, envoyé par courrier ou par mail à jeunesse@basse-goulaine.fr

La réservation ne devient définitive qu'après confirmation du service scolaire-jeunesse.

Dates	Début des inscriptions	Fin des inscriptions		
Du 19 au 30 octobre 2020	Lundi 7 septembre 2020	Vendredi 2 octobre 2020		
Du 21 au 31 décembre 2020	Lundi 9 novembre 2020	Vendredi 4 décembre 2020		
Du 22 février au 5 mars 2021	Lundi 11 janvier 2021	Vendredi 5 février 2021		
Du 26 avril au 7 mai 2021	Lundi 8 mars 2021	Vendredi 9 avril 2021		
Du 7 juillet au 31 août 2021	Lundi 10 mai 2021	Vendredi 18 juin 2021		

Pour les séjours et mini-camps, le nombre de place étant limité, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible : en cas de demandes supérieures au nombre de places disponibles, les premières inscriptions reçues seront retenues. La réservation doit être effective au plus tard 6 semaines avant le début du séjour ou du mini-camp concerné. Si le nombre de participants est insuffisant, la Ville de Basse-Goulaine pourra décider d'annuler le séjour ou le mini-camp.

¹ ½ tarif à compter du troisième enfant (3 enfants inscrits sur une même activité).



ACTIVITÉS PROPOSÉES

PETITES VACANCES: Des activités variées sont proposées telles que des jeux sportifs, des ateliers d'expression, du bricolage ou encore du jardinage et des activités cuisine.

JUILLET ET AOÛT: Chaque semaine, un thème différent permet aux enfants de découvrir des mondes imaginaires (l'espace, les voyages dans le temps, le moyen-âge,...) et de participer à de nombreux projets (théâtre, intercentres, olympiades,...).

Des nuitées à thème et veillées sont également organisées durant les vacances, l'occasion de passer une nuit ou une soirée avec les copains.

TARIFS

N° de tranche	Tranch	e de QF	Journée complète¹	Journée complète panier- repas* ¹	⅓ heure Péricentre	Nuitée	Veillée
1	0€	250€	2,10 €	1,71€	0,11€	1,17 €	0,64€
2	251€	500€	4,20 €	3,42€	0,21€	2,35€	1,28€
3	501€	750 €	6,30 €	5,14 €	0,32€	3,52€	1,91€
4	751€	1000€	8,40 €	6,85€	0,43 €	4,69€	2,55€
5	1001€	1250€	10,50€	8,56€	0,53 €	5,87 €	3,19€
6	1251€	1500€	12,60€	10,27 €	0,64 €	7,04€	3,83€
7	1501€	1750€	14,70 €	11,99€	0,74 €	8,21€	4,46€
8	1751€		16.90.6	12.70.6	0.05.6	0.20.6	E 10.6
		Indéterminés	16,80 €	13,70€	0,85 €	9,38€	5,10€

^{*} Les forfaits panier-repas sont uniquement accessibles aux enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé - apportant leur collation, repas et goûter).

En cas de présence des enfants après l'heure de fermeture de la structure, une pénalité par quart d'heure de 5€ s'applique (quelque soit le quotient familial).

Modalités de paiernent de l'Accueil de Loisirs

PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE

Le règlement des services extrascolaires se fait obligatoirement en prépaiement : le compte famille doit donc être crédité en amont afin de présenter en permanence un solde positif. Après consommation d'un service extrascolaire, le compte famille est alors automatiquement débité du montant correspondant.

MODES DE PAIEMENT

Les paiements sont à effectuer directement auprès du service scolaire-jeunesse de la mairie, selon les modalités suivantes :

 par paiement en ligne sécurisé depuis l'Espace famille.

- > par prélèvement automatique (prélèvement le 10 du mois selon un montant fixe défini au préalable),
- par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, adressé par courrier ou déposé au service scolairejeunesse en mairie,
- en espèces, directement auprès du service scolairejeunesse en mairie,
- en CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour le règlement de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, à adresser par courrier ou à déposer en mairie. Le règlement devra impérativement intervenir avant le 15 du mois suivant les consommations réalisées le mois précédent et le mois en cours.

 $^{^1\,1\!\!/}_{\!\!2}$ tarif à compter du troisième enfant (3 enfants inscrits sur une même activité).